



AVIS PUBLIC

Règlement 533-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 février 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 533-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 840 000 \$ pour les services professionnels sur plusieurs rues dans le secteur urbanisé***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 7 juin 2021.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 16 juin 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA